

**SERVICES JURIDIQUES
COMMUNAUTAIRES
DE
POINTE ST-CHARLES ET PETITE
BOURGOGNE**

**Rapport annuel
2006-2007**

Nous vous présentons donc cette année le 36^e rapport annuel des Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne. Vous pourrez constater le travail accompli par une équipe de personnes engagées. Les citoyens membres du conseil d'administration ont combiné leurs efforts avec les membres du personnel pour mettre en œuvre la mission de défense des droits qui est la nôtre, dans le respect des valeurs d'égalité, de dignité, de prise de parole et de pouvoir par les citoyens.

Nous poursuivons notre travail dans un contexte de recul des droits sociaux. Nous faisons face aux limites du système judiciaire dans la résolution de plusieurs conflits. Et que dire de la Loi sur l'aide juridique qui ne remplit pas son rôle d'instruments d'accès à la justice. Au jour le jour, trop de droits sont bafoués et nous devons être plus que vigilants, nous devons agir.

Au cours de la dernière année, nous avons tenté, par divers moyens, de mettre en application cet objectif de rendre la justice plus accessible. Ce rapport d'activité est un moment privilégié pour nous de présenter l'ensemble de notre travail et d'en discuter avec les citoyens et partenaires des quartiers Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne à qui nous offrons principalement nos services. L'assemblée générale annuelle permettra, encore cette année, d'établir un dialogue pour mieux comprendre les besoins de la population et de dégager des pistes d'actions pour la prochaine année.

Rappel de nos 3 grands axes d'intervention

- Travailler à rendre la justice plus accessible, entre autres par des activités d'information et de formation sur les droits;
- Offrir tous les services reliés à notre mandat de Centre local d'aide juridique et répondre aux demandes individuelles de services juridiques;
- Travailler en concertation et partenariat avec les organismes des quartiers Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne dans une perspective de justice sociale, de lutte contre la pauvreté et de défense collective des droits.

Activités de l'année 2006-2007

Augmenter l'accès à la justice

1. LA LOI SUR L'AIDE JURIDIQUE

Lettre au premier ministre Charest

Nous avons fait parvenir une lettre au Premier ministre Charest pour dénoncer l'absence de préoccupations sur les questions d'accès à la justice de la part de son gouvernement et pour demander des changements significatifs pour une plus grande accessibilité à la justice, entre autres via la Loi sur l'aide juridique. Nous avons aussi fait parvenir cette lettre aux chefs des partis de l'opposition. Nous n'avons reçu que des accusés de réception.

Lettre à la Commission des services juridiques

Nous avons aussi écrit au président de la Commission des services juridiques, Me Denis Roy, pour faire état de nos préoccupations face au peu d'accès à la justice et l'inviter à discuter avec les membres de notre conseil d'administration et de notre personnel sur les actions possibles. Une rencontre est prévue pour le 11 juin 2007.

Les barèmes d'admissibilité financière à l'aide juridique

On se rappellera qu'en janvier 2006 étaient mis en vigueur de nouveaux barèmes d'admissibilité à l'aide juridique légèrement augmentés. Le nouveau règlement prévoit aussi une augmentation étalée sur 5 années (*voir le tableau des seuils d'admissibilité en annexe*).

Avec de nombreux groupes communautaires, nous avons contesté la faiblesse de cette hausse et son inefficacité face aux besoins de la population. Le ministre de la Justice n'avait accordé aucune attention à nos demandes.

Malgré la faiblesse de la hausse, nous avons quand même pris les moyens pour faire connaître, le plus largement possible dans les quartiers, auprès des organismes communautaires et par la publication d'un article dans la Voix populaire, les nouveaux critères d'admissibilité (janvier 2006 et janvier 2007).

Nous constatons que les hausses de 2006 et 2007 n'ont aucun effet au niveau du nombre de personnes qui demandent des services. On peut penser que la faiblesse de la hausse, combinée avec le salaire minimum qui a aussi augmenté et les prestations de sécurité de vieillesse qui ont été indexées, fait en sorte que les personnes travaillant à ce salaire demeurent inadmissibles ainsi que les personnes âgées. Ce constat est généralisé dans tout le réseau de l'aide juridique.

Il nous est donc apparu nécessaire et urgent de revenir sur cet important dossier. Cependant, la dernière année a été marquée par une campagne électorale et après analyse des énergies disponibles et de nos autres engagements, nous avons pris la décision de reporter à l'automne 2007 l'organisation d'une campagne pour une hausse immédiate et significative des seuils d'admissibilité.

Les démarches sont déjà entreprises avec nos partenaires pour préciser les revendications et établir un plan d'action.

2. L'INFORMATION ET LA FORMATION SUR LES DROITS

Activités générales

- ◆ Nous continuons à offrir un service journalier d'information de première ligne - information de base offerte par téléphone ou directement au bureau (environ 1 250 consultations par année);

- ◆ Maintien de notre site Internet et des capsules d'information sur l'aide sociale;
- ◆ De la documentation sur divers sujets est disponible au bureau (dépliants);
- ◆ À trois reprises au cours de la dernière année, nous avons communiqué par la poste à plus de 300 personnes des informations sur nos activités et sur les services juridiques disponibles.

Activités spéciales

◆ *Journée Portes ouvertes : le 19 octobre 2006*

À l'occasion de cette journée, étaient offerts à la population des consultations juridiques gratuites et des ateliers d'information sur les thèmes suivants :

- Garde partagée et prestation fiscale pour enfants (2 ateliers : français et anglais);
- Garanties des biens de consommation, retour de marchandise (offert avec la participation d'une invitée du groupe Option Consommateurs);
- Les modifications à la loi sur les Coopératives;
- Types de logements sociaux et Allocation-logement (offert en collaboration avec le RIL);
- Endettement et vol d'identité.

◆ *Les Jeudis de la Justice*

Nous avons mis en place un programme de conférences/ateliers offerts une fois par mois, le jeudi, à nos bureaux. Les ateliers ont lieu en alternance, l'après-midi et le soir, pour rejoindre le plus de personnes. Ces ateliers ont été offerts par les avocates et avocats de notre équipe ou en partenariat avec d'autres organismes ou avocats.

Voici les thèmes des ateliers offerts :

<i>Jeudis de la Justice</i>	<i>d'octobre 2006 à mai 2007</i>
La série des <i>Jeudis de la Justice</i> a débuté par la journée Portes ouvertes	19 octobre 2007
Vos droits et ceux de votre enfant à l'école, avec <i>Patrick Côté (Les Apprentissages de Cœur)</i> et <i>Manon Ricard (commissaire parent)</i>	16 novembre 2006
Naviguer dans le système d'immigration (avec <i>Me Jared Will</i>)	18 janvier 2007
Santé mentale : les droits et recours (avec <i>le Projet PAL</i>)	22 février 2007
Votre bail, vos droits : locataires soyez alertes (avec <i>le RIL</i>)	22 mars 2007
La protection du consommateur : mythes et	26 avril 2007

réalités (avec Option Consommateur)	Annulé
Quelques aspects de la vie des aînés	17 mai 2007

◆ **Les ateliers offerts dans des groupes**

Nous offrons aussi des ateliers dans les groupes, à leurs demandes, sur des sujets qui touchent particulièrement leurs membres. Cette année, nous avons offerts les ateliers suivants :

Thèmes	de février à mai 2007
Comment préparer un dossier pour la Cour des Petites Créances. A L'ACEF Sud-Ouest)	13 février 2007
Présentation aux participants de FORMÉTAL d'un atelier sur les droits des jeunes et la police, offert par monsieur Yves Manseau	2 mars 2007
Les successions, testaments et mandats en cas d'inaptitude, offert pour les aînés au YMCA	20 mars 2007
L'abus envers les aînés, offert pour les aînés au YMCA	8 mai 2007
Les prestations à la retraite, offert au CÉDA pour les nouveaux arrivants au Québec	10 mai 2007
Comprendre les procédures et la portée des jugements en matière familiale, offert à la demande de Madame Prend Congé	8 et 22 mai 2007

Commentaire sur la participation :

◆ **La démarche particulière pour les aînés**

Lors de notre assemblée générale de l'année dernière, nous avons cru bon de présenter une activité de sensibilisation sur les droits des personnes aînées qui subissent diverses formes d'abus. Nous croyons qu'il est important de détecter ces situations et de les faire cesser et, en ce sens, il faut connaître les ressources qui peuvent venir en aide aux aînés et à leurs proches.

Nous souhaitions poursuivre notre intervention mais nous avons constaté que les aînés ne semblent pas portés à se déplacer pour demander de l'aide en cas d'abus et qu'il faut utiliser d'autres moyens pour les rejoindre. De plus, nous voulions éviter les doublons avec les ressources existantes. Après avoir contacté les autres organismes déjà engagés auprès des aînés, nous avons opté pour maintenir nos liens avec eux et collaborer aux activités ou par des ateliers.

En plus des ateliers offerts dans le cadre des mardis des aînés au YMCA et d'un Jeudi de la Justice, déjà mentionnés précédemment :

- Nous avons participé à 2 capsules d'information avec Tandem Sud-Ouest (à OBNL l'Éveil I en décembre 2006 et au YMCA en février 2007) où nous y avons présenté les services disponibles pour les aînés ainsi que notre organisme.
- Nous avons tenu un kiosque lors du *Rendez-vous des aînés* annuel au Centre Gadbois, organisé par le ROPASOM (10 mai 2007).

◆ **La démarche sur la médiation communautaire**

Depuis quelques années, nous avons émis l'idée que certains types de conflits devraient se régler par la voie de la médiation plutôt que par la voie du recours aux tribunaux. Nous nous sommes interrogés sur la nécessité de la mise en place d'une ressource de médiation communautaire.

Un tel projet nécessite beaucoup d'énergies et des ressources financières dont nous ne disposons pas. Il est donc apparu nécessaire de partager nos réflexions avec les autres organismes du quartier afin de déterminer nos besoins communs et identifier les avenues de collaboration pour un tel projet.

Nous constatons aussi que le concept de médiation communautaire est un terme qui s'applique à des expériences très variées. Il nous faut circonscrire vraiment ce qui serait pour nous, un service de médiation communautaire.

Nous avons tenu deux rencontres d'échange. Nous avons aussi

rencontré des personnes impliquées dans des projets de médiation communautaire. Pour mieux cerner les besoins du quartier, nous travaillons présentement sur un sondage auprès des organismes communautaires.

Notre mandat de Centre local d'aide juridique

À titre de Centre local d'aide juridique, nous offrons aux personnes résidentes des quartiers de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne les services prévus à la Loi sur l'aide juridique. Ces services comprennent la représentation devant les tribunaux civils et administratifs, les consultations juridiques, la négociation d'entente, la rédaction de documents, etc..

Notre organisme est donc accrédité par la Commission des services juridiques et obtient un financement annuel du réseau de l'aide juridique pour offrir ces services.

1. LES DOSSIERS INDIVIDUELS TRAITÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

Nous avons reçu 1 208 demandes d'aide juridique. Ces demandes se répartissent ainsi : 627 dossiers ont été ouverts pour des résidents de Pointe St-Charles et 361 dossiers pour des résidents de Petite Bourgogne. Nous avons émis 185 mandats d'aide juridique pour des personnes désirant être représentées par un avocat exerçant en pratique privée et 35 demandes ont été refusées (* voir les tableaux).

2. QUELQUES DOSSIERS JURIDIQUES PARTICULIERS

Bien des personnes ne croient pas à la justice et ne défendent pas leurs droits. Nous déployons des efforts importants pour représenter nos clients devant les tribunaux et pour tenter de faire changer les choses en leur faveur. Ces efforts ont aussi un effet positif pour d'autres personnes.

Voici donc quelques exemples parmi nos dossiers qui démontrent qu'il est important de revendiquer et défendre ses droits.

Dossier de discrimination entre 2 locataires

Nous avons représenté un locataire habitant dans un HLM (habitation à loyer modique) et qui subissait, de la part d'un voisin, de la discrimination basée sur son orientation sexuelle.

Le locateur a l'obligation d'assurer la jouissance paisible des lieux loués au locataire. Dans ce contexte, nous sommes intervenus par l'envoi d'une mise en demeure pour que cesse cette discrimination.

Comme le harcèlement continuait et que le locateur ne posait aucun geste, nous avons rédigé la plainte du locataire victime de discrimination devant la Commission des droits de la personne et nous l'avons assisté dans le suivi de son dossier.

Le tribunal des droits de la personne a finalement donné gain de cause à notre client et condamné le locataire fautif à payer des dommages et intérêts. Le juge a aussi ordonné que son jugement soit signifié à la direction de l'OMHM (Office municipal d'habitation de Montréal) afin qu'elle soit sensibilisée à assurer le respect des droits fondamentaux de ses locataires.

Il s'agit d'un jugement important qui forcera l'OMHM à prendre des mesures nécessaires pour que de telles attitudes discriminatoires ne soient plus tolérées.

Aide sociale

◆ Contester une réclamation

Une prestataire d'aide sociale n'a pas à rembourser les prestations reçues pour son fils handicapé alors que celui-ci était placé en hébergement. Le fait que la prestataire voyait son fils les fins de semaine et qu'elle pourvoyait à ses besoins malgré son placement fait en sorte qu'elle avait droit de recevoir les prestations d'aide sociale et elle n'a donc pas à les rembourser (T.A.Q.] [AZ-50426492](#)).

Le TAQ (Tribunal administratif du Québec) annule une réclamation faite par l'aide sociale à une personne qui avait parrainé son fils. Le tribunal décide que le contrat de parrainage selon lequel le père

parrainait son fils doit être annulé en partie car le fils en question était un citoyen canadien (de par sa naissance). Étant citoyen canadien de naissance, son père n'avait pas à le parrainer puisqu'on n'a pas à parrainer des citoyens canadiens mais seulement des ressortissants étrangers (2007 QCTAQ 02638).

Garde partagée des enfants

La Cour d'appel a maintenu une décision de la cour Supérieure qui refusait d'ordonner la garde partagée d'un enfant.

La Cour rappelle que la garde partagée est une option qui peut être envisagée par le tribunal et les experts mais qu'elle n'est pas la seule option possible (500-09-016261-059).

Pension alimentaire et abandon volontaire d'emploi

Une dame présente une pension alimentaire pour les besoins de ses enfants mineurs dont elle a la garde. Quelques jours après la réception de la requête en fixation de pension alimentaire, le père quitte son emploi. Il admet même à la Cour qu'il a quitté son emploi volontairement pour ne pas payer de pension alimentaire.

Malgré que le père n'ait plus de revenu, le juge de la Cour supérieure a utilisé son pouvoir pour lui attribuer un revenu et il l'a condamné à payer une pension alimentaire. Ce dossier a dû se rendre devant la Cour d'appel du Québec qui a confirmé que le caractère d'ordre public de l'obligation alimentaire des parents à l'égard de leurs enfants et qui a indiqué

« qu'à moins des circonstances exceptionnelles, qu'il incombe au débiteur d'établir, les revenus du débiteur seront ceux de l'emploi qu'il a quitté sans raison valable. La Cour d'appel a précisé que le comportement arbitraire du débiteur alimentaire ou son refus injustifié d'assumer ses responsabilités à l'égard de ses enfants ne constitue pas un motif valable pour faire exception au régime d'ordre public instauré par le législateur »

3. AUTRES PARTICIPATIONS

Au cours de la dernière année, Me Lise Ferland la coordonnatrice de notre équipe, a participé comme paneliste, à une présentation sur le thème : *Les avocats de l'aide juridique et le travail communautaire*. Cette activité était organisée dans le cadre d'un congrès des avocats de l'aide juridique.

Un avocat de notre équipe, Me Stéphane Proulx, a participé encore cette année à l'activité *Visez droit*, organisée par le Barreau du Québec et visant l'accès à la justice, à titre de bénévole pour offrir des consultations juridiques gratuites.

Participation aux activités de concertation, de lutte à la pauvreté, et présence dans le milieu

1. DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

Nous avons à plusieurs occasions travaillé en collaboration avec l'ODAS (Organisation d'aide aux sans-emploi) sur les dossiers relatifs à la Loi sur le soutien du revenu maintenant la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

Nous avons participé à la campagne visant à obtenir une consultation publique sur le projet de règlement de la Loi sur l'aide aux familles et nous avons participé à une rencontre avec la ministre Courchesne.

Me Stéphane Proulx a préparé un document comparatif et rédigé des commentaires sur ce projet de règlement de la Loi d'aide aux personnes et aux familles et plus récemment, il a rédigé une opinion juridique sur la comptabilisation par l'aide sociale de l'entraide (paniers de nourriture, paiements de dettes par des proches ...).

Nous avons aussi apporté un support juridique à la Clinique communautaire dans le cadre de sa bataille pour le maintien de son autonomie face à l'Agence de Montréal et le CSSS (Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest et Verdun).

Nous avons aussi soutenu la démarche de monsieur Abdelkader Belaouni, réfugié en sanctuaire à l'église St-Gabriel, pour la reconnaissance de son statut au Canada. Me Katherine Ramsey a participé activement au Comité d'appui à monsieur Belaouni.

2. APPUIS AUX ORGANISMES

- ◆ Appuis aux luttes sociales menées par des groupes communautaires (logement, aide sociale, consommation, dossiers de quartier, etc.);
- ◆ Soutien aux organisations communautaires sur les aspects juridiques de leur pratique et des services à la population; nous avons fait de nombreuses consultations et avis juridiques. Évidemment, lorsque nous agissons comme conseillers juridiques d'un organisme, nous ne pouvons divulguer la nature de notre mandat, ceci étant sous le couvert de la confidentialité;
- ◆ Participation de membres de notre équipe aux conseils d'administration des organismes Madame Prend Congé, Familles en Action et Abri d'espoir.

3. ACTIVITÉS DE QUARTIER

- ◆ Participation aux activités de quartier : Fête de solidarité, Festival de la Petite Bourgogne etc..

4. PARTICIPATION AUX TABLES DE CONCERTATION

- ◆ Poursuite de la participation aux instances de concertation des quartiers de Pointe St-Charles et Petite Bourgogne :
 - Table de concertation Action-Gardien;
 - Table de concertation de la Petite Bourgogne.
- ◆ Soutien à la Table de concertation Action-Gardien de Pointe St-Charles en accueillant l'équipe de travail dans nos locaux et en agissant comme organisme fiduciaire pour la gestion des paies des employés.

Implication dans des dossiers particuliers

- ◆ Participation au comité aménagement et au comité communication de la table de concertation Action-Gardien;

- ◆ Pour la Petite Bourgogne : participation au Comité habitation/sécurité et appui au dossier du Tri Postal.

La vie associative

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est essentiel de souligner l'importante contribution des citoyens membres du conseil d'administration et qui s'investissent pour que l'action de notre organisme réponde vraiment aux préoccupations et besoins de la population.

Rappelons que 14 personnes forment le conseil d'administration, dont 10 citoyens, 2 représentants d'organismes communautaires. Siègent aussi au conseil d'administration une représentante des employés et la coordonnatrice de l'organisme, qui elle n'a pas de droit de vote.

Le conseil d'administration a tenu neuf rencontres et le comité de sélection du personnel a procédé à l'évaluation d'une employée.

Mentionnons qu'en septembre 2006 une rencontre conjointe des membres du personnel et du conseil d'administration s'est tenue pour renforcer les liens et discuter du travail de chacun. Cette collaboration étroite et constante entre le conseil d'administration et les membres du personnel est un gage de réussite dans la mise en œuvre de nos objectifs d'accès à la justice.

Principaux dossiers traités par le conseil d'administration

- ◆ Mise en œuvre des grandes orientations de l'organisme;
- ◆ Suivi de l'ensemble du travail réalisé par le personnel sur les axes d'intervention;
- ◆ Modification des règlements de régie interne pour clarifier le statut de membre de notre organisme;
- ◆ Le développement du volet de l'information et de la formation sur les droits;

- ◆ Suivi du dossier des *seuils d'admissibilité à l'aide juridique*;
- ◆ Gestion administrative et financière de l'organisme;
- ◆ Renouvellement du bail;
- ◆ Demandes de financement;
- ◆ Embauche de personnel en fonction des besoins.

La vie interne

Pour mettre en œuvre les divers aspects de la mission de notre organisme, il faut compter sur l'apport des membres de l'équipe du personnel. Nous tenons à souligner leur engagement et la qualité du travail réalisé au cours de la dernière année.

Les membres du personnel ont de leur côté tenu régulièrement des rencontres de planification et d'organisation du travail (12 rencontres régulières et des rencontres ad hoc). La cohésion de l'équipe de travail en est ainsi renforcée et se traduit dans les actions. Une attention particulière est aussi apportée au suivi des méthodes de travail pour assurer une qualité de services.

Soulignons aussi que tant les membres du conseil d'administration et les membres de l'équipe poursuivent une réflexion sur la préparation de la relève au sein de l'organisme et les perspectives d'avenir.

Perspectives 2007-2008

Il va sans dire que notre travail de l'année à venir se poursuit sur nos trois axes d'intervention :

- ⇒ Maintien de l'offre de services individuels pour la population des quartiers Pointe St-Charles et Petite Bourgogne;
- ⇒ Augmenter l'accès à la justice;
- ⇒ Maintenir notre présence dans le milieu et participer aux luttes collectives pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

La majeure partie de notre action se situe dans l'offre des services individuels prévus à la loi sur l'aide juridique, toutefois, **un accent particulier sera apporté aux dossiers suivants :**

1. ACCÈS À LA JUSTICE

- ◆ Nous allons participer activement à une campagne pour l'augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique.

2. INFORMATION ET ÉDUCATION AUX DROITS

- ◆ Poursuivre les Jeudis de la Justice et autres sessions d'information. Diversifier les thématiques présentées et vérifier que l'on répond aux besoins de la population;
- ◆ Poursuivre la réflexion sur la médiation communautaire ou autres moyens de résolution de conflits;

- ◆ Améliorer notre site Internet.

3. IMPLICATION DANS LE MILIEU ET DÉFENSE COLLECTIVE DE DROITS

- ◆ Poursuivre notre implication dans les coalitions de quartier, dans la perspective de lutte à la pauvreté et au maintien de la population dans le milieu;
- ◆ Poursuivre notre soutien au Comité d'appui à monsieur Abdelkader Belaouni.

Mai 2007
